



DELIBERATION D CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.
M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

N° 2018/81

Objet : Environnement : achat de composteurs collectifs et demande de subvention auprès de l'ADEME

Monsieur le Président rappelle que le compostage permet de diminuer les tonnages de déchets produits ainsi que les coûts de traitement. Sur le territoire de la CCLPA, plusieurs opérations de ventes de composteurs individuels ont déjà été réalisées.

Il précise que les membres de la Commission « Protection et mis en valeur de l'environnement » ont proposé d'installer des composteurs collectifs, à titre gracieux, sur des espaces publics, en partenariat avec les communes, à disposition des habitants qui ne peuvent pas composter chez eux, mais aussi d'équiper les établissements accueillant du public, tels que :

- Les crèches
- Les écoles qui ne le sont pas encore
- Les collèges
- Les centres de loisirs
- Les maisons de retraite
- Les cimetières

Au total, 60 sites seraient dotés d'un composteur. Il précise que 10 écoles du territoire sont déjà équipées : il reste donc 50 sites. Il est proposé que les écoles et crèches soient équipées de composteurs 400 L en bois (faible quantité de biodéchets) et les collèges, centres de loisirs, maisons de retraite, cimetières avec des composteurs de 800 L en plastique (importante quantité de biodéchets). Il est aussi proposé l'acquisition de 10 composteurs en plastique de 800 L supplémentaires pour une utilisation en composteurs collectifs partagés qui pourront être placés à la demande des communes ou de la CCLPA.

Ce sont au total 12 composteurs en bois pour une valeur de 51 € TTC l'unité et 38 composteurs en plastique à 71,21 € TTC l'unité.

Monsieur le Président précise que des aides de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) existent et peuvent atteindre 50 % des dépenses éligibles HT concernant l'achat de composteurs collectifs.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
- 12 composteurs 400 L bois (42,50 € HT l'unité)	510,00 € HT	- Subvention ADEME (50% du HT)	1 382,46 €
- 38 composteurs 800 L plastique (59,34 € HT l'unité)	2 254,92 € HT	- CCLPA	1 935,44 €
TOTAL HT	2 764,92 €		
TVA	552,98 €		
TOTAL TTC	3 317,90 €		3 317,90 €

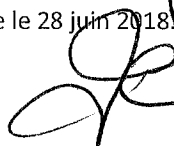

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'achat de 12 composteurs en bois de 400 L à 51 € TTC l'unité afin de les installer dans les écoles et les crèches de la CCLPA,
- approuve l'achat de 38 composteurs en plastique de 800 L à 71,21 € TTC l'unité afin de les installer dans les collèges, centres de loisirs, maisons de retraite et cimetières de la CCLPA,
- approuve le plan de financement de l'opération comme détaillé ci-dessus
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à solliciter une subvention à hauteur de 50 % du HT du projet auprès de l'ADEME,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2018.

Le Président
Raymond GAUDIN

